**Motion des élus des personnels d’éducation et d’enseignement FSU du lycée Chagall**

Dans le lycée de la confiance, les classes sont toujours aussi chargées, mais il y a désormais beaucoup moins de dédoublements pour faire face aux difficultés des élèves.

Dans le lycée de la confiance, les emplois du temps sont désormais prioritairement conçus en fonction des contraintes techniques des « barrettes » liées aux spécialités plutôt qu’en fonction des besoins pédagogiques.

Dans le lycée de la confiance, les élèves et les enseignants commencent la plupart du temps à 8h et finissent à 18h, avec de nombreux « trous » dans la journée. Ils rentrent chez eux fatigués et il est difficile de les mettre au travail.

Dans le lycée de la confiance, puisque les emplois du temps sont complexes, tous les élèves n’ont pour l’instant pas accès à l’accompagnement personnalisé (AP), si ce n’est en terminale où cet AP se déroule à 36 ou 37 élèves.

Dans le lycée de la confiance, les programmes ont été conçus sans tenir compte des réalités du terrain et de l’avis des enseignants, ils sont donc souvent lourds, parfois même irréalistes et il est difficile d’aider les élèves en difficultés puisque l’école de la confiance prévoit des classes de 36 élèves.

Dans le lycée de la confiance, les documents officiels d’accompagnement des programmes de première en Lettres s’appuient sur des œuvres qui ne sont pas au programme.

Dans le lycée de la confiance, les textes officiels changent à un rythme rapide sans aucune concertation. Par exemple le Bulletin Officiel sorti le 31 octobre 2019 nous informe abruptement que les épreuves de contrôle continu de terminale n’auront pas lieu au deuxième trimestre comme indiqué par les textes de juin, mais au troisième trimestre. C’est loin d’être un détail puisque tout ou partie du contrôle continu ne pourra être pris en compte par Parcoursup.

Dans le lycée de la confiance, les conseils de classe de première vont cette année réunir entre 27 et 38 enseignants. Les délégués des élèves et des parents ne représenteront, eux, que les heures de tronc commun.

Dans le lycée de la confiance, rien n’est pour l’instant prévu pour les élèves qui ont changé de série en terminale cette année et qui doivent parfois passer des épreuves de première qui aujourd’hui n’existent plus.

Dans le lycée de la confiance on ignore toujours ce que sera le « Grand Oral ». On ignore également le contenu des futurs sujets « d’E3C », que nous devons pourtant choisir dés le mois prochain et pour lesquels nous devons préparer nos élèves.

Dans le lycée de la confiance, en Langues Vivantes, les élèves en bac technologique, dans le tronc commun, sont évalués au même niveau d'exigence que les élèves du bac général, dont certains sont en contact avec cette langue jusqu'à 6 ou 7 heures selon leurs spécialités, alors qu'eux, n'ont qu'une heure 30 de LVA.

Dans le lycée de la confiance, ces fameux « E3C » qui ne doivent surtout pas perturber le fonctionnement normal de l’établissement s’annoncent particulièrement complexe à mettre en place, puisque le lycée de la confiance oublie que des élèves disposent de tiers-temps, qu’une épreuve de deux heures nécessite de rajouter 10 minutes à l’horaire normal et qu’il faut tenir compte de la distribution des sujets.

Quant aux risques de fraude dans des classes « normales » regroupant 36 élèves, on vous laisse savourer la réponse du rectorat de Lyon : **« *dans l'école de la confiance, il n'y a pas de raison que des élèves fraudent* ».**

**Deux mois après le début de sa mise en œuvre, cette réforme concrétise l’intégralité de nos craintes. Ce lycée de la confiance est avant tout celui du manque de moyen, de l’aveuglement et de l’improvisation. Et nous n’en sommes malheureusement qu’au début.**

**L’usine à gaz conçue dans le bureau du ministre doit à toute force fonctionner, et c’est désormais aux établissements et aux équipes enseignantes qu’on impose de la faire tourner. Notre inquiétude aujourd’hui est de parvenir à mettre en œuvre les premières épreuves de contrôle continu prévues pour janvier. Ces épreuves comptent pour le baccalauréat, mais les informations arrivent au compte goutte et les enseignants** ne sont toujours pas en possession des grilles d'évaluations, ni de descriptifs concrets des conditions de passation de ces épreuves. Quant à la fameuse banque de sujets dans laquelle nous devrons piocher les sujets dans un mois, c’est l’Arlésienne.

**Si, comme nous le craignons, les dysfonctionnements s’avèrent nombreux, il est probable que le ministère fasse retomber la responsabilité de l’échec sur les établissements et non sur sa propre insuffisance.**

Le Conseil d’Administration du lycée Chagall demande donc le report de la réforme en attendant qu’une concertation la plus large possible incluant enseignants, parents et élèves puisse aboutir à l’élaboration d’un nouveau projet qui tienne compte de la réalité du terrain et des élèves.